

Fiche 4 – VRTC et covoiturage

Sur le sujet des **voies réservées aux transports en commun** (VRTC), une réflexion a été engagée avec les partenaires (gestionnaires de voies, autorités organisatrices de transport) dans le cadre du projet.

Une étude spécifique sur les VRTC a été réalisée dans le cadre des études du complexe de Bellevue. Son objectif est de s'assurer de la compatibilité des nouveaux aménagements avec la mise en place, si nécessaire, de futures voies réservées.

La démarche adoptée a été la suivante :

- Analyse des besoins : entretiens avec Nantes Métropole, Région, Département, DIR Ouest
- Étude de faisabilité technique (Périphérique intérieur, Prairie de Mauves, RN249)
- Intégration des aménagements complémentaires nécessaires à l'issue de la concertation publique

Deux possibles aménagements sont proposés et les conclusions de la concertation détermineront s'ils ont vocation à intégrer le projet. Ces deux aménagements concernent :

- Porte d'Anjou : entre les deux carrefours giratoires, dans les 2 sens de circulation.
- Porte du Vignoble – Porte d'Anjou : dans le sens Sud/Nord entre le giratoire de la porte du Vignoble et la VM 337

Il s'agit d'une démarche pour préserver l'avenir, prévoir dès maintenant un dimensionnement suffisant des infrastructures afin d'éviter de revenir faire des travaux d'élargissement sur les ouvrages du projet. Par ailleurs, l'organisation des réseaux de transports en commun relève des collectivités territoriales, autorités organisatrices des mobilités.

Sur le sujet du **covoiturage**, il est constaté aujourd'hui des pratiques informelles de stationnement à proximité des deux carrefours giratoires de la porte du Vignoble. Il s'agit d'une opportunité à saisir dans le cadre du projet d'aménagement du complexe de Bellevue pour intégrer et sécuriser ces aires de covoiturage.